

**Association « Pour les Chambaran Sans Center Parc »
Chez Mr René Meynier
1910 Route de la Verne
38940 ROYBON**

**Préfecture de l'Isère
Monsieur le Préfet
CS 71046
38021 GRENOBLE Cedex 1**

Copie :
Mr Le Ministre de l'Intérieur

Recommandée avec AR

Roybon le 18 février 2015.

Objet : sécurité des personnes sur la commune de Roybon.

Monsieur le Préfet,

L'association Pour des Chambaran Sans Center Parcs (PCSCP) a communiqué son indignation et son extrême inquiétude quant aux agressions sur les personnes survenues ces derniers jours à Roybon. Notre association a choisi la Justice pour exprimer son opposition à ce projet dans les Chambaran. Nous avons toujours souhaité que préside le dialogue avec les élus au fil des années.

Pourtant, des tentatives d'intimidation envers nos membres s'étaient clairement exprimées dès les premiers recours déposés, rapportées à notre Président par l'ancien Maire. Depuis l'avis négatif de la commission d'enquête publique, nous avons pu constater que les propos du Maire de Roybon, associés à ceux du Président de l'association « Vivre en Chambaran » ne cessaient de se dégrader, parallèlement à ceux de certains habitants de la commune.

Comment peut-il en être autrement puisqu'en amont, des élus locaux porteurs du projet représentant les institutions portent un discours indigne de représentants de la société civile en traitant les « zadistes » de terroristes, déclarant que toutes les autorisations étaient obtenues alors que les recours en justice ne sont pas épuisés dans ce dossier.

Depuis l'installation de la ZAD des messages de quelques « pro » sur Facebook appellent ouvertement à des actes de violence à l'encontre des « zadistes ». Monsieur Perraud a proféré des intimidations, insulté ou « bousculé » à deux reprises des opposants de notre association « légaliste » dans les rues de la commune alors qu'ils échangeaient simplement avec lui.

Pourtant, Madame la Ministre de l'écologie s'est exprimée sur le sujet en précisant qu'il n'y aurait officiellement pas d'expulsion jusqu'à ce que le dossier du Center Parc soit examiné et jugé.

Le Maire, tout comme le président de l'association « Vivre en Chambaran » ne semblent pas l'avoir compris et ont incité à la réaction marquée envers les « zadistes », invitant les pro-Center Parc à réagir fermement (tract ci-joint) contre des journées « portes ouvertes » pacifiques organisées par les « zadistes » lors de réunions de cette association.

Le Maire de Roybon ne démontre pas vouloir apaiser une situation très tendue au village, assurer la sécurité de tous les habitants de la commune en faisant en sorte que des «expéditions civiles» ne s'attaquent physiquement à d'autres citoyens, comme cela s'est passé le week-end des 7/8 février. Ces actes ont pris de l'ampleur, des citoyens qui circulaient sur les routes de Roybon, en plus de jeunes « zadistes » ont subi des violences de la part des pro-Center Parc.

Rappelons que les « zadistes » traités de terroristes par plusieurs élus porteurs du projet n'ont jamais porté atteinte à l'intégrité physique de quiconque, cependant qu'ils ont été victimes de violences physiques de la part de citoyens « pro Center Parc » et de vigiles.

Le Maire devrait être à la hauteur de la situation et exiger de la part de ses concitoyens des comportements dignes de citoyens français sur le territoire d'une commune qui ne doit pas échapper au principe de la liberté d'expression.

Nous voulons croire que les autorités ont tiré les enseignements de Sivens et sont capables aujourd'hui de faire en sorte qu'aucun climat de terreur ne puisse régner sur la commune de Roybon en supplantant la Justice qui exerce le Droit dans cette affaire.

Nous vous remercions de bien vouloir entendre cette alerte et mettre en œuvre les meilleurs moyens (apaisement, appel au dialogue) à votre disposition pour que la liberté d'opinion puisse s'exercer dans un pays qui s'est déclaré à l'échelle internationale en être le tenant.

Nous vous prions d'agrèer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre parfaite considération.

S.PERON,
Président de l'association
« Pour les Chambaran Sans Center Parcs »

P.J : 1